

Paris, le Mardi 17 novembre 2020



**Monsieur Jean CASTEX**  
**Premier Ministre**  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Vous le savez, le confinement engendré par la nécessaire lutte contre la propagation du Covid-19 au sein de la population française risque d'être lourd de conséquences pour la dynamisation du commerce en centre-ville dans les villes petites et moyennes, alors que la politique engagée ces derniers mois avec le Programme Action Cœur de Ville commençait seulement à porter ses premiers fruits.

A la suite du premier confinement, la très grande majorité des commerçants ont parfaitement respecté les protocoles sanitaires, très stricts, qui leur étaient imposés (limitation du nombre de clients, mise à disposition de gel hydroalcoolique). En tant qu'élus locaux, comme vous, notre parti pris est celui de la responsabilité. Il ne s'agit pas pour nous de prendre des engagements démagogiques. Il nous semble, cependant, que nous pouvons trouver un compromis raisonnable tant sanitaire qu'économiquement à un moment où les premiers résultats des mesures de couvre-feu et de confinement semblent confirmer leur efficacité.

Nous n'ignorons pas les efforts faits par le Gouvernement pour soutenir économiquement les commerçants, à une période de l'année si cruciale pour leur activité, et nous souhaitons, aux noms des élus de Villes de France, ces villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations vous faire des propositions pour parvenir à une réouverture à la fois plus rapide et plus sécurisée ; un enjeu majeur pour les centres-villes notamment à l'approche des fêtes de fin d'année.

Si la décrue du virus se poursuivait, une réouverture des commerces le vendredi 27 novembre, le jour du lancement du « Black Friday », serait accueillie très positivement. Il s'agit, en effet, d'un week-end très important pour de nombreux commerces qui, pour certains, y réalisent davantage de chiffre d'affaires que lors des soldes.

Il ne s'agit évidemment pas de rouvrir sans s'assurer de l'application d'un protocole sanitaire encore plus strict c'est pourquoi nous vous proposons la mise en place d'une charte de bonnes pratiques sanitaires nommée « CoVi-Responsable ». Cette charte comprend 10 engagements qui unit conjointement les commerçants et les élus locaux pour assurer des conditions d'ouvertures des magasins dans le strict respect des exigences sanitaires que la situation actuelle impose. Ce contrat de confiance permettrait d'envisager la réouverture en toute sécurité des commerces de proximité.

Parallèlement, dans la logique défendue par l'association lors du premier confinement, nous proposons que le pouvoir de réouverture des commerces soit donné aux Préfets qui s'appuierait sur une doctrine définie au niveau nationale et prendrait ses décisions à l'aune de la situation sanitaire.

Enfin, à plus long-terme avec l'essor du commerce en ligne que nous connaissons, renforcé par les nouvelles pratiques issues du confinement, il sera nécessaire de réfléchir collectivement à une « stratégie nationale de territorialisation du commerce », en envisageant notamment :

- une meilleure équité fiscale entre tous les acteurs du commerce (e-commerce et commerce de proximité) ;
- ainsi que de nouvelles règles d'aménagement des entrepôts plus exigeantes.

Outre ces propositions, nous affichons notre totale disponibilité pour travailler avec le Gouvernement aux voies et moyens qui permettront de répondre à la détresse des commerçants de notre cœur de ville.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces propositions, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



**Jean-François Debat**  
Maire de Bourg-en-Bresse  
Président de la CA du bassin  
de Bourg-en-Bresse  
Président délégué de Villes de France



**Caroline Cayeux**  
Maire de Beauvais  
Présidente de la CA  
du Beauvaisis  
Présidente de Villes de France

**En copies :**

Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires  
Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances  
Monsieur Alain Griset, Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises.

**Les 10 engagements de la Charte :**

- Des dispositifs assurant le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation entre les clients et les personnels sont installés
- Des solutions hydroalcooliques pour la désinfection des mains sont mises à disposition des clients et des personnels
- Des marquages au sol et de la signalétique assurant le respect des mesures de distanciation sont matérialisés
- Des parois en plexiglas sur les comptoirs et devant les caisses sont posées
- Le nombre de client présents simultanément est adapté aux dimensions du commerces et ce nombre est affiché à l'entrée
- Le port du masque sur la bouche et le nez par les clients et le personnel est respecté. Le personnel du commerce s'assure de la bonne application de la mesure
- Le paiement sans contact, les services de prépaiement, l'accueil des clients sur RDV, sont privilégiés
- Le nettoyage et la désinfection réguliers des espaces de vente, du mobilier, des terminaux de paiement sont renforcés
- Les produits et les techniques de désinfection utilisées sont ceux recommandés par les autorités sanitaires.
- Les signataires de la charte s'assurent mutuellement du bon respect de ces engagements.